

**ANNEXE « F »
NORMES TECHNIQUES
HAUTE DÉFINITION (HD)**



Régis Harrisson
Regis.harrisson@tv5.ca
514-522-5322 ext 115

Matériel de livraison pour la diffusion

a. Livraison de fichier

Les émissions peuvent aussi être livrées en format .mxf de préférence ou .mov, sur disque dur ou par transfert FTP via <https://tv5unis.mediashuttle.com/> (un plugin à installer sera demandé). Le codec accepté est :

XDCAM HD422 1080i60 (ou 1080i50 pour le PAL), 50 mb/s, 1er field upper.
audio 24 bit

b. Livraison de Bande Magnétique

Le format magnétoscopique HD préféré par TV5 Québec-Canada est le HDcam SR™ de Sony (Échantillonnage 4.2.2). Tout programme fourni sur un format magnétoscopique autre que le HDcam SR™ aura fait l'objet d'une entente préalable avec TV5 Québec Canada. Le HDCAM est accepté si le master disponible est déjà dans ce format.

2) Règles à respecter pour la production et post-production

a. Format d'image (norme SMPTE 274)

- i. Le format d'image est de 1920 X 1080.
- ii. La fréquence d'images par seconde sera soit de 29.97 pour les productions NTSC ou 25 Pour les productions PAL
- iii. La production doit s'effectuer avec une caméra numérique haute définition et être enregistrée en haute définition avec un débit minimal de 100 Mégabits/seconde.

b. Niveaux vidéo

Les niveaux vidéo doivent respecter les valeurs suivantes i.

Blanc maximum : 700 mV;

ii. Noir minimum : 0 mV;

c. Utilisation d'images SD 4:3 dans une production HD

Lorsque l'utilisation de séquences SD 4:3 est requise, et approuvée par TV5 Québec Canada, deux modes de recadrage peuvent être utilisés : affichage à colonnes « pillarbox » ou coupe horizontale « top-bottom crop ». Lorsque l'on recadre en mode affichage à colonnes, il est important de s'assurer que tout signal de sous-titrage EIA 608 est éliminé des lignes 21 et 284 des images SD avant la conversion.

Dans tous les cas de conversion de SD à HD :

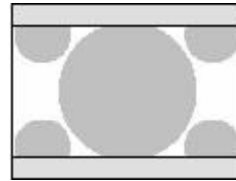
- Aucune altération des proportions horizontales et verticales d'origine (distorsion géométrique) ne sera acceptée.
- Il faut porter une attention particulière afin de conserver les éléments importants de l'image 4:3 d'origine (action, graphiques, etc.).

Affichage à colonnes



Les zones en noir (colonnes) sont incluses à l'intérieur de l'image 16:9

Coupe horizontale



Les zones en gris indiquent les portions de l'image d'origine 4:3 qui ne sont pas affichées sur l'écran 16:9.

Le format anamorphique dans un cadre 16:9 n'est pas autorisé par TV5 Québec Canada

d. Images SD 16 :9

Lorsque l'utilisation de séquences SD 16 :9 est requise, le mode de recadrage devra être tel que l'image d'origine SD 16:9 soit agrandie de façon à remplir le cadre 16:9 HD. Aucune altération des proportions horizontales et verticales d'origine (distorsion géométrique) ne sera acceptée.

e. Zones de cadrage d'action et de titres

L'action devrait être cadrée dans la zone centrale de 90 % de la largeur et 90 % de la hauteur de l'image complète.

Les titres devraient être cadrés dans la zone centrale de 80 % de la largeur et 80 % de la hauteur de l'image complète.

f. Film

Lorsque des productions ou des éléments tournés en film ou avec des méthodes numériques équivalentes au film sont convertis en HD et livrés à TV5 Québec Canada pour diffusion, le recadrage doit conserver l'image originale en entier. Le mode Pan and Scan n'est pas accepté.

g. HDV et formats grand public

L'utilisation de séquences visuelles d'origine HDV n'est normalement pas acceptée à l'intérieur d'émissions HD à moins que cela soit pré-approuvé par TV5 Québec Canada.

h. Sous-titrage pour malentendants

Nous demandons à ce que le fichier de sous-titrage malentendant soit fourni sous forme de fichier en format .scc qui pourra nous être acheminé par courriel électronique. Pour tout autre format, bien vouloir le vérifier avec notre équipe technique. Le code temporel du sous-titrage pour malentendants doit concorder avec celui de l'émission.

- Police utilisée : Closecap821 BT
- Il existe deux modes de sous-titrage : pop on ou roll up
- Le mode pop on est utilisé dans les films, les fictions ou les courts métrages.
- Le mode roll up est utilisé pour les documentaires et les magazines.
- Une ligne de sous-titrage comprendra un maximum de 32 caractères.
- Une cellule de sous-titrage aura une durée minimum de 1 seconde.
- Dans le cas du pop-on, 2 lignes de sous-titrage aura une durée minimale de 2 secondes, idéalement de 3 secondes (si 3 lignes, minimum 3 secondes et idéalement, 4 secondes)

Les supers ne doivent pas être cachés. Dans le cas de supers, deux options possibles :

- Monter le sous-titrage en haut de l'écran (2 lignes maximum)
- Retranscrire le super en bas de l'écran (2 lignes maximum)

Dans le cas du pop on, le sous-titrage changera en même temps que le changement de plan.

i. Insertions commerciales

L'insertion de noirs d'une durée de 5 secondes dans le programme détermine l'endroit où seront insérées les pauses commerciales. Ces secondes doivent être incluses dans le calcul de la durée totale prévue du programme.

3) Audio

a. Pistes

Le programme doit être par ordre de préférence : 5.1 multicanaux distincts ou à défaut stéréo. L'allocation des pistes audio devra être la suivante :

- Piste 1 : canal gauche (ou à défaut stéréo Lo/Lt Version Française);
- Piste 2 : canal droit (ou à défaut stéréo Ro/Rt Version Française);
- Piste 3 : canal centre;
- Piste 4 : canal effets à basses fréquences;
- Piste 5 : canal arrière gauche;
- Piste 6 : canal arrière droit;

Piste 7 : canal stéréo Lo/Lt (ou canal de videodescription Gauche) Piste
8 : canal stéréo Ro/Rt (ou canal de videodescription Droit)

b. Versions

Si le producteur ne peut fournir un programme audio 5.1, un programme stéréo sera accepté

c. Niveaux Audios

Le niveau de référence est de - 20 dBFS qui correspond à une référence de + 4dBU.
Le niveau de référence doit être conséquent avec le programme enregistré.

Conformément à l'algorithme UIT-R BS.1770-3

La Sonie du programme ne doit pas excéder -24dB LKFS +/-2LU sur tous les canaux
Le niveau crête maximal est de -2dBTP.

Pour le Loudness Range Audio la plage dynamique doit se situer à l'intérieur de 10LU

4) Code horaire

- Les codes, longitudinal (LTC) et d'intervalle vertical (VITC) doivent être identiques tout au long de l'enregistrement
- Les deux codes horaires doivent être présents et continus tout au long du ruban
- Le code horaire doit être de type compensé (drop frame) afin que le temps ruban soit synchrone avec le temps réel. À cet effet, une attention particulière doit être portée lorsqu'une émission est convertie de 23.98 ou 24 images-seconde à 29.97 imagesseconde
- La valeur du code horaire doit être 10 :00 :00 :00 (hh :mm :ss :ff) à la première image de l'émission

5) Amorce et queue

Les émissions et les messages publicitaires HD fournis sous forme de ruban devront inclure les amorces et les queues tel que décrit dans le tableau suivant :

Code horaire	Durée en secondes	Vidéo	Audio
00:00:00;00	60	Barres couleurs	1000 Hz
00:01:00;00	20	<u>Claquette</u>	Silence
00:01:20;00	10	Noir	Silence
00:01:28;00	1 frame	Barres couleurs	1000 Hz
00:01:30;00	---	Programme	Programme

a.
Signaux de test audio

La tonalité de test doit être à 1kHz pour tous les canaux. La durée des tests doit être de 60 secondes. Durant les 30 premières secondes, chaque piste audio doit être identifiée successivement de manière audible (ex : piste 1 avant gauche, puis piste 2 avant droit...).

Un silence de 30 secondes doit suivre la période de test. Les canaux inutilisés doivent être libres de tous signaux.

Barres couleur

Les barres couleur doivent être de type 16 :9 haute définition et conformes à la recommandation RP 219-2002 de la SMPTE. Les barres couleur doivent provenir d'un générateur de test dans la salle de montage ayant produit la version on line de l'émission, et auquel la salle a été calibrée. Les barres couleur ne doivent pas provenir d'un générateur interne du magnétoscope enregistreur.

b. Claquette

La claquette doit contenir les informations suivantes :

- Titre du programme
- Nom de série et nom-numéro de l'épisode
- Durée du programme
- Type d'audio du programme principal (mono, stéréo, multicanaux) - Allocation des pistes audio

6) Bumper

Le « bumper » visuel et sonore qui identifie l'émission est utilisé pour aller à la pause et revenir de la pause.

D'une durée de 3 secondes si c'est une image fixe, et de 5 secondes si c'est un segment animé (c'est ce que nous préférons).

Le son est un rappel de la musique du générique d'ouverture de l'émission.

Les bumpers doivent être intégrés au programme et font parti du calcul de la durée du programme.

7) Générique d'ouverture et de fermeture

a. Générique d'ouverture

Le générique d'ouverture doit faire entre 15 et 20 secondes et doit inclure la mention suivante :

**TV5 (logo) présente ou
Unis TV (logo) présente**

La mention ci-dessus doit faire entre 2.5 et 5 secondes et il est entendu que le graphisme de ladite mention (la police) peut se marier à celui du style de l'ouverture.

b. Générique de fermeture

Le générique de fermeture doit durer entre 30 et 45 secondes pour les émissions uniques et 30 secondes maximum pour les séries.

Un panneau *drive to web* TV5 – Unis TV, plein écran, d'une durée d'environ 4 à 5 secondes devra précéder le générique de fermeture et inclure l'invitation suivante écrite à l'écran et dite en voix hors champ par le narrateur ou l'animateur (selon un des deux modèles ci-dessous, tout dépendant de la nature de l'émission):

Panneau 1 - Général

Vous en voulez encore?

Nos émissions et contenus exclusifs n'attendent que vous.

tv5.ca

Vous en voulez encore?

Nos émissions et contenus exclusifs n'attendent que vous.

unis.ca

Panneau 2 – Sujet sensible

Vous avez apprécié cette émission?

D'autres émissions et contenus exclusifs vous attendent sur tv5.ca

Vous avez apprécié cette émission?

D'autres émissions et contenus exclusifs vous attendent sur unis.ca

Le Producteur s'engage à ce que la mention « avec la collaboration de TV5 ou d'Unis TV » apparaisse au générique de fermeture de chaque épisode, accompagnée du logo de TV5 ou d'Unis TV (utilisé avec transparence).

De plus, les noms et titres des responsables du Diffuseur régissant la production devront apparaître au générique de fin, soit : « XXX, chef de la production originale » suivi de « Jérôme Hellio, Directeur des contenus » ou toute personne qui pourrait éventuellement les remplacer au nom du Diffuseur.

Le générique est soumis à l'approbation du Diffuseur.

8) Normes pour le sous-titrage apparent à l'écran

Pour le sous-titrage incrusté à l'écran, on privilégie le mode positionnement.

Une ligne de sous-titrage comprend un maximum de 32 caractères.

Pour l'affichage, on place les sous-titres au bas de l'écran, à l'intérieur du « safe title area ».



Aussi, le mode positionnement comprend certaines règles de découpage que voici:

Découpage (positionnement)

Lors d'un changement de ligne, ne pas laisser d'article en fin de ligne. Garder une logique dans le découpage :

On n'ouvre pas une enquête pour un
bouquet de fleurs.

Parfois, faire un bloc de 2 lignes est plus facile à lire qu'une longue ligne.

Avez-vous conservé ses archives?

ou

Avez-vous conservé
ses archives?

Le temps d'affichage doit correspondre à une lecture normale.

Le time-code de "sortie" d'un sous-titre correspondra au time-code "d'entrée" du suivant. Et ainsi de suite.

Le sous-titre change en même temps que le changement de plan.

9) Étiquetage

Des étiquettes doivent être apposées sur la cassette et sur le boîtier.

a. Étiquette de cassette

- Titre série
- Titre épisode
- Numéro de l'épisode
- Time Code IN
- Allocation des pistes audio
- Présence de sous-titrage

10) Droit de refus

TV5 Québec Canada se réserve le droit de refuser toute production ne répondant pas aux normes techniques décrites dans ce document.

11) Description sonore

Le Producteur doit accompagner de description sonore tous les éléments clés des émissions d'information canadiennes, y compris les émissions de nouvelles. Aux fins de cette condition de licence, la « description sonore » consiste en la lecture à haute voix par un narrateur des informations textuelles et graphiques clés apparaissant à l'écran pendant des émissions d'information.